

Le ministre Marchi entame des consultations publiques sur les négociations de la ZLEA et de l'OMC

Le 8 février 1999, le ministre du Commerce international, M. Sergio Marchi, a annoncé que le gouvernement du Canada cherchait à connaître l'opinion des Canadiens sur les négociations visant l'établissement de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et sur les négociations prévues dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

« Nous signons des accords commerciaux pour améliorer l'existence de nos concitoyens. Pour nous préparer à ces négociations, il est extrêmement important de consulter tous les Canadiens, a déclaré le ministre Marchi. Il s'agit d'une étape de plus dans les efforts continus du Canada pour rendre les cadres commerciaux, tels que l'OMC, l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) et la ZLEA, plus ouverts et plus transparents. »

En novembre 1999, le ministre Marchi accueillera ses homologues de l'hémisphère à la prochaine réunion des ministres du Commerce de la ZLEA qui se tiendra à Toronto. Plus tard au cours du même mois, les délégués du commerce de tous les pays du monde se retrouveront à Seattle où ils entameront de nouvelles négociations dans le cadre de l'OMC.

Les Canadiens sont invités à faire parvenir leurs commentaires et propositions avant le 30 avril 1999, comme l'indiquait l'avis publié le 6 février dans la *Gazette du Canada*, que l'on peut aussi consulter au site Web du MAECI à l'adresse <http://www.dfait-maeci.gc.ca>. Toutes les communications concernant le commerce (échange de biens et de services, politique d'investissement et de concurrence, propriété intellectuelle, culture, technologie de l'information) et la dimension sociale du commerce (environnement, main-d'œuvre, développement) sont les bienvenues.

Cette invitation du Ministre coïncide avec un effort déployé dans l'ensemble de l'hémisphère pour faire participer la société civile. En novembre dernier, un comité de la ZLEA avait

invité les citoyens à lui faire part de leurs idées par écrit.

Ce sondage de l'opinion publique vient s'ajouter aux autres consultations que mènent le gouvernement et le Parlement pour donner aux Canadiens l'occasion de contribuer à l'élaboration du programme d'action commerciale du Canada.

Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a commencé la tenue d'audiences sur les enjeux du Canada dans les prochaines négociations, tout comme l'a fait le Comité permanent de l'agriculture. On prévoit également organiser d'autres activités pour faire en sorte que les citoyens soient pleinement consultés à mesure que progresseront les négociations sur la ZLEA et dans le cadre de l'OMC.

Le processus de l'OMC

Les participants à la deuxième conférence ministérielle de l'OMC, tenue en mai 1998, ont demandé que des recommandations détaillées soient présentées à la troisième conférence ministérielle, qui doit se dérouler aux États-Unis du 30 novembre au 3 décembre 1999.

Au cours des prochains mois, les 134 membres de l'OMC s'occuperont d'élaborer des recommandations qui porteront sur tout l'éventail des questions à l'étude, dont la mise en œuvre des accords existants, les programmes de travail permanents, les négociations sur l'agriculture et les services, et la portée et le déroulement des nouvelles négociations. Les positions que prendront les ministres à la conférence de novembre serviront d'assise aux prochaines négociations commerciales multilatérales.

Le processus de la ZLEA

En avril 1998, les dirigeants de 34 pays des Amériques ont ouvert les négociations en vue de l'établissement d'une Zone de libre-échange des Amériques, se donnant jusqu'à 2005 pour en arriver à une entente.

Le Canada jouera un rôle prépondérant dans ces négociations, en sa qualité d'hôte de la réunion ministérielle de novembre 1999 et de président de la phase initiale des négociations qui durera 18 mois.

Commentaires bienvenus

Toutes les parties intéressées sont invitées à soumettre leurs points de vue au plus tard le 30 avril 1999. Les documents doivent contenir les renseignements suivants :

- le nom et l'adresse de l'intervenant;
- le secteur et les produits et services visés et, le cas échéant, le numéro tarifaire;
- les motifs précis de la position adoptée, dont les effets sur l'emploi et la production au Canada, sur les importations et les exportations et sur tout autre aspect social ou économique d'intérêt pour le Canada.

Les documents peuvent être envoyés à : Consultations sur les négociations commerciales, Direction de la planification de la politique commerciale (EAI), Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 125, promenade Sussex, Ottawa-ON K1A 0G2, téléc. : (613) 944-0757, courriel : consultations@dfait-maeci.gc.ca